

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 16 décembre 2024

DATE DE LA CONVOCATION

06 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 7

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le 16 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS, (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson).

Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson).

Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault).

Yves-Marie HAHUSSEAU (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr).

Laurent ALLANIC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray).

Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christine MONGELLA (Maslives).

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Membres Titulaires absents ou excusés :

Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-129-2024

Objet: Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Loir-et-Cher relative à la promotion de la randonnée pédestre 2024-2026.

Madame Hélène PAILLOUX, Vice-présidente en charge du Développement touristique et de l'Action culturelle, indique que la convention signée avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Loir-et-Cher (CDRP 41) 2021-2023 relative à l'entretien du balisage et à la promotion de la randonnée pédestre étant arrivée à échéance en 2023, il convient de la renouveler afin que les itinéraires de randonnée puissent continuer à être entretenus et développés. Il est proposé, également, d'allonger la durée de la convention (passant de 2 ans à 3 ans).

Le projet de convention 2024-2026 joint en annexe 5 fixe le plan d'actions pour 2024-2026 en matière de valorisation de la randonnée pédestre, et établit ainsi les engagements réciproques des deux parties en matière de mise en valeur de sentiers de randonnée pédestre sur le territoire, par la création, la publication, le contrôle et l'entretien des itinéraires de Promenade et Randonnée (PR).

La convention prévoit par ailleurs les conditions financières afférentes à chacune de ces missions.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention de partenariat 2024-2026 avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Loir-et-Cher relative à la promotion de la randonnée pédestre, telle que présentée en annexe 5 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention de partenariat 2024-2026 avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Loir-et-Cher relative à la promotion de la randonnée pédestre, telle que présentée en annexe 5 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Danièle DEBOUT



Le Président

Gilles CLEMENT

